



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE**

-oOo-

PV n°2010 /00004/ *M*

**AFFAIRE CONTRE :**

X...

Corruption

**OBJET :**

Diligences

# PROCES - VERBAL

*DC3 /  
2 pages*

L'An deux mil dix

Le Vingt sept Mai

A dix heures

Nous, **Christine DUFAU**  
Commissaire Divisionnaire  
en fonction à la

Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d'Investigations Financières

--- Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur  
11, rue des Saussaies 75008 PARIS. -----

--- Etant au service, -----

--- Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale, -----

---- Agissant en exécution de l'instruction du Parquet N°  
09.241.92.024 de Monsieur Nicolas HEITZ, Vice-Procureur, chef de la  
section financière du 28 décembre 2009, ----

---- Rapportons avoir effectué les actes suivants dans l'enquête  
préliminaire N° P 09 357 9205/5 confiée par le parquet de Paris  
relative au contrat signé entre le groupe DCNS et le Pakistan :

- une réquisition de blocage de deux coffres loués par le groupe DCNS à l'agence BNP, rue Casanova à Paris (2<sup>ème</sup>),-
- la désignation par Patrick BOISSIER, PDG de la SA DCNS de Guy ROBIN, directeur litige et prévention de la SA DCNS, pour le représenter lors de la perquisition de ces offres.----

---- Avec l'accord de monsieur le Procureur de la République,  
annexons au présent copie de la réquisition établie pour le blocage  
des coffres.-----

--- Dont procès-verbal. -----

L'Officier de Police Judiciaire.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE

-oOo-

PV n° 10-00003/41

**AFFAIRE CONTRE :**

X...

Faux témoignage, entrave à  
la manifestation de la justice,  
extorsion en bande  
organisée

Abus de biens sociaux

**OBJET :**

REQUISITION JUDICIAIRE  
A LA BNP

# PROCES - VERBAL

D6 3/2

L'An deux mil dix

Le Vingt six Mai

A dix heures trente

Nous, **Christine DUFAU**  
Commissaire Divisionnaire  
en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d'Investigations Financières

--- Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue  
des Saussaies 75008 PARIS.-----

--- Etant au service, -----

--- Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale, ----

---- Vu l'article 77-1-1 du CPP et l'autorisation expresse de Monsieur HEITZ  
Nicolas, Vice-procureur au TGI de Paris de procéder à la présente réquisition  
judiciaire, ----

---- Agissant en exécution de l'instruction du Parquet N° P 09 357 9205/5 de  
Monsieur Jean-Michel ALDEBERT, vice-procureur, chef de la section  
financière du 22 janvier 2010, -----

---- Prions et si besoin requérons TOUT RESPONSABLE de la BNP,  
agence 14 rue Daniel Casanova à PARIS (2me), de bien vouloir  
BLOQUER les coffres (au moins deux coffres N°31002 et 31017) dans  
votre agence aux noms de DCNS ou DCNI.----

--- Ne permettre aucun accès à ces coffres avant que ce blocage ne soit  
levé.----

----Pour sa garantie lui délivrons la présente réquisition judiciaire.-----

L'Officier de Police Judiciaire

